



Retenue de la caution suite à un litige

Par **Laetitia Cartet**, le **31/05/2011** à **21:15**

Bonjour,

J'ai rendue les clés de mon appartement le 1er Février dernier. L'état des lieux a été fait en présence de ma propriétaire et rien n'a été déclaré lors de la vérification de l'appartement. (aucun document de sortie ne m'a été remis)

Un mois plus tard ma propriétaire m' a rappelé en m'accusant d'avoir dissimulé un dégât des eaux dans la cuisine. Elle a donc fait passer un plombier qui a décelé une fuite des joins de la baignoire. L'eau a donc coulé entre le mur de la salle de bain et de la cuisine faisant gondoler la peinture.

Je ne sais pas de quand date ce problème mais j'ai proposé de prendre à ma charge l'intervention du plombier (sachant que mon assurance logement était résilier dès Février)

4 mois plus tard je n'ai toujours pas eu ma caution et ma propriétaire veut me retenir également l'intervention d'un peintre pour les murs de la cuisine. Elle est fermée a toute discussion et j'ai bien peur de ne pas revoir ma caution de 450€ sachant que je n'ai plus aucun moyen de recours (assurance)

Savez vous quels pourraient être les recours pour me sortir de cette situation..

Merci d'avance de votre aide,
Cordialement,
Laetitia

Par **mimi493**, le **01/06/2011** à **00:02**

Il n'y a pas d'EDL donc LRAR de mise en demeure de rendre le dépôt de garantie dans son intégralité, qu'à défaut vous saisissez le tribunal de proximité